
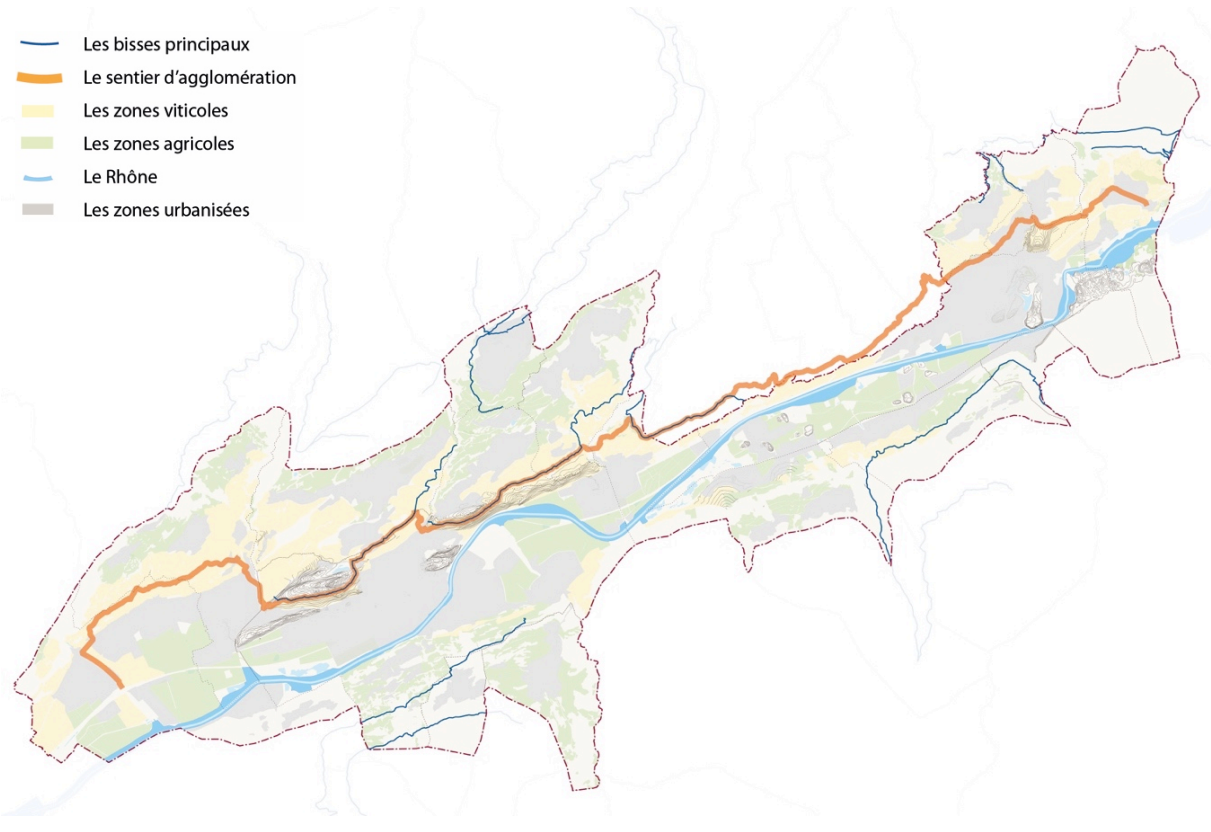


MESURE P4	LES BISSES	
		Priorité : -
<p>Instance(s) concernée(s) : Agglomération, communes, Canton (SRTCE, SCA, SPE) Maitre d'ouvrage : communes</p>		
<p>Mesure PA2 reprise/adaptée : -</p>		
<p>Coordination PA3 : P3, P5 Coordination PDC (en cours de révision) : fiches A.3, A.14</p>		
		
 <ul style="list-style-type: none"> — Les bisses principaux — Le sentier d'agglomération — Les zones viticoles — Les zones agricoles — Le Rhône — Les zones urbanisées 		

INTRODUCTION

Comme son nom l'indique, cette fiche se focalise tout particulièrement sur les bisses qui affichent, en plus des meunières et des canaux de plaine, une dimension patrimoniale, touristique et sportive. Cependant, nombre d'objectifs et de mesures présentés ci-dessous peuvent aussi se reporter aux dispositifs hydrologiques de plaine. Ces éléments et leurs rôles d'irrigation et de liaisons biologiques sont traités principalement dans les fiches P2 et P5.

Les bisses sont un élément important du patrimoine de l'agglomération et jouent un rôle central pour l'agriculture, la nature et le paysage. Les bisses contribuent à la gestion de l'eau dans la région et s'inscrivent dans une perspective durable grâce à un modèle d'organisation et de partage communautaire de la ressource. Outre l'irrigation des cultures, ils permettent, par endroit, une gestion fine de la lutte contre les incendies, une production hydroélectrique ou encore servent à l'arrosage domestique. Ils possèdent également un potentiel touristique, encouragé dès les années 1980 en Valais, représentant d'attractifs itinéraires de randonnée.

INTENTION

Etat actuel

- Présence de nombreux bisses sur le territoire de l'agglomération dont certains parmi les plus emblématiques du Canton (bisse de Clavau, de Savièse, etc.).
- Existence d'un inventaire des bisses du Valais, élaboré en 1993 et mis à jour en 1998 et 2002, qui inventorie et classe par importance cantonale, régionale et locale les bisses.
- Diminution du nombre de bisses en fonction au cours du 20^{ème} siècle et mise sous tuyaux de bon nombre d'entre eux.
- Les bisses assurent aujourd'hui encore de nombreuses fonctions (irrigation, lutte incendie, hydroélectricité, support de randonnées, etc.).

Données quantitatives

- -

Objectifs

- Encourager la conservation et la restauration des bisses de l'agglomération.
- Maintenir les bisses à ciel ouvert en privilégiant des constructions respectueuses des méthodes et des matériaux traditionnels.
- Veiller à ne pas interférer avec la fonction primaire agricole des bisses (irrigation).
- Valoriser leur potentiel de tourisme doux et des loisirs associés.
- Maintenir les réseaux écologiques aquatiques.

Mesures générales

- Se coordonner et collaborer avec l'association valaisanne des bisses, active depuis plusieurs années notamment dans le domaine des inventaires et de la protection et de la valorisation du patrimoine « bisse ».
- Identifier les bisses ayant un intérêt patrimonial.
- Réaliser, selon les situations, des travaux de revalorisation des bisses.
- Entretien et développer les réseaux et les itinéraires de tourisme doux que représentent les bisses.
- Faciliter les accès en TP ou MD aux départs des bisses grâce à un concept de signalisation et une communication adaptée.
- Dissuader l'accès des bisses en TIM.
- Développer et mettre en valeur des produits touristiques autour des bisses (circuits, étapes culturelles / patrimoniales / ludiques, dégustations de produits du terroir, etc.).
- Baliser et aménager un sentier de l'agglomération, d'Ardon à Salquenen permettant de découvrir les bisses emblématiques et sensibilisant le public sur les mesures d'agglomération.
- Maintenir un débit résiduel en aval des captages alimentant les bisses, afin de conserver une biocénose aquatique diversifiée.

Mesures spécifiques Sentier d'agglomération

- Définition de détail du parcours notamment en tenant compte des réseaux existants. Une variante cyclable pourrait également être envisagée.
- Coordination avec les associations de mobilité douce actives dans la région (Suisse mobile, Valrando, etc.)
- Sensibilisation du grand public sur le projet d'agglomération et les grands enjeux et concepts à l'aide de

panneaux d'information (césures vertes, densification, mitage, etc.) le long du parcours.

- Définition d'itinéraires raccourcis (étapes) et des différentes portes d'entrées avec temps de parcours, accessibilité TP, etc.
- Valorisation des « événements » ponctuant le parcours (murs en pierre sèche, affluents, guérites, vignoble, bisses, etc.)
- Analyse de la faisabilité d'une passerelle franchissant la Lienne.

EVALUATION

Opportunité

La mesure, en plus de veiller au maintien des différents systèmes d'irrigation typiques du Valais, vise à renforcer sentiment d'appartenance à l'agglomération du Valais central pour les habitants du périmètre, avec la création de ce sentier d'agglo.

Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

- **CE1** (*amélioration de la qualité du système de transports*) : Non concerné
- **CE2** (*développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti*) : Non concerné
- **CE3** (*accroissement de la sécurité du trafic*) : Non concerné
- **CE4** (*réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources*) : Le maintien d'un débit résiduel permet de conserver une biocénose aquatique diversifiée, et donc de réduire les atteintes à l'environnement.

Coordination avec le Plan directeur cantonal (PDc) : voir préambule aux mesures.

Nécessité de classement en zone à bâtir et éventuelles pertes de surfaces d'assolement ou de zones protégées d'importance nationale

-

REALISATION

Tâches de l'agglomération

- Mise à jour d'un inventaire des bisses comptant un intérêt patrimonial à l'échelle de l'agglomération (en accord avec les critères du PDc, fiche de coordination A.14).
- Valorisation des collaborations intercommunales pour développer l'offre de tourisme doux des bisses à l'échelle de l'agglomération, en veillant notamment à leur bonne accessibilité en TP et MD.

Tâches des communes

- Coordination / collaboration avec l'association valaisanne des bisses.
- Organisation, priorisation si nécessaire, des différents usages et fonctions liés aux bisses.
- Amélioration de l'accessibilité aux bisses.
- Définition d'une signalétique commune à l'échelle de l'agglomération.
- Développement d'une offre de tourisme doux autour des bisses à l'échelle de l'agglomération.
- Mise en place d'un sentier d'agglomération Ardon-Salquenen.
- Organisation quant à l'entretien et la valorisation des bisses.

Calendrier de préparation et de mise en œuvre (horizon)

- Les études préliminaires, notamment concernant la matérialisation du sentier d'agglomération peuvent être entreprises dès à présent.

REFERENCES

- Canton du Valais, Fiche de coordination du plan directeur cantonal A.14 Bisses, 2016, p. 1-2